



LA LETTRE DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

MISSION INTELLIGENCE ECONOMIQUE – SHFD

REVUE DE PRESSE

LA BPI, AMBASSADEUR DES START-UP AUPRES DES GRANDS GROUPES, Les Échos, 29 avril 2016.

Au-delà de sa fonction de banquier, d'investisseur, la banque publique d'investissements (BPI) souhaite s'imposer comme outil de mise en relation entre les grands groupes et les start-up.

Son « hub », créé il y a un an, accueillera à partir de juin une quarantaine de start-up afin de doper leurs ventes à l'international et de les faire connaître auprès des grandes entreprises françaises.

L'objectif est de favoriser les interactions en suscitant investissements, partenariats ou même rachats, alors que le peu de sorties industrielles est l'une des faiblesses de l'écosystème français.

Au-delà, la BPI peut puiser dans un vivier de 35 000 entreprises innovantes pour « maximiser les connexions » avec les grandes sociétés de « l'économie traditionnelle ».

POUR EN SAVOIR PLUS... <http://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/021885450100-la-bpi-veut-devenir-lambassadeur-des-start-up-aupres-des-grands-groupes-1218283.php>

DOUANES, CE QUI CHANGE POUR LES ENTREPRISES, Les Échos, 29 avril 2016.

Un nouveau code des douanes est entré en vigueur le 1er mai 2016, impliquant de nombreux changements pour les entreprises importatrices et exportatrices. Les nouvelles règles doivent permettre d'adapter les procédures aux impératifs logistiques et à l'évolution du commerce international. L'objectif est de fluidifier les démarches pour les entreprises dans un contexte de

compétition entre États membres pour attirer le dédouanement.

Parmi les principales mesures à venir : le dédouanement centralisé, la dématérialisation des procédures ou la montée en puissance du statut d'opérateur économique agréé (OEA). Ce dernier permettra aux entreprises de voir leurs formalités allégées et vise particulièrement les PME qui pensent souvent ne pas y avoir accès.

POUR EN SAVOIR PLUS... <http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021882780776-douanes-ce-qui-change-pour-les-entreprises-1218285.php>

ACHAT DE TERRES AGRICOLES PAR DES CHINOIS : UN « DANGER » POUR NOTRE « AUTONOMIE ALIMENTAIRE », France Info, 6 mai 2016.

Selon Thierry POUCH, expert en géopolitique agricole et membre de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, le rachat de terres agricoles françaises par des fonds de gestion chinois menace la souveraineté alimentaire de la France. L'an dernier, un consortium chinois a en effet mis la main sur près de 1 700 hectares de cultures de céréales dans le Berry.

« La Chine est confrontée à des contraintes importantes en matière d'approvisionnement agricole, a expliqué le spécialiste. Elle dispose, chez elle, de moins en moins de terres du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation. Et sa population s'accroît toujours donc la Chine essaye de diversifier ses approvisionnements alimentaires en achetant des terres un peu partout dans le monde. Mais d'où viendront les engrais, les machines agricoles ? Comment les Chinois vont-ils commercialiser les céréales produites ? Comment seront transformées les cultures et pour quels débouchés ? s'est interrogé Thierry Pouch. « Il est probable que la production reparte en Chine », au détriment du marché français, a-t-il déduit.

Pour cet analyste, il est nécessaire de modifier la législation pour permettre aux autorités locales d'user du droit de préemption. « Le droit de préemption des autorités locales ne peut s'appliquer que si 100% des parts sont vendues. Le consortium chinois a usé d'un artifice juridique en achetant seulement 98% des parts ». « Il va falloir peut-être, pour préserver les hectares de terre en France, renforcer la législation pour exercer un droit de préemption en dessous de 100% ».

POUR EN SAVOIR PLUS... <http://www.franceinfo.fr/fil-info/article/achat-de-terres-agricoles-par-des-investisseurs-chinois-un-danger-pour-l-autonomie-alimentaire-de-la-787743>

ACTUALITÉS

- Par circulaire du 19 avril 2016, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique demande aux préfets de région d'engager un dialogue avec les présidents des Conseils régionaux afin de lancer les travaux d'élaboration des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Les orientations et le contenu de ces schémas, que doivent rédiger les collectivités régionales, sont définis dans la *Plateforme État-Régions* établie entre le Gouvernement et l'Association des Régions

de France (ARF).

Il est important de noter que la politique publique d'intelligence économique doit être intégrée dans les SRDEII, en particulier concernant les aspects de gouvernance et de participation des services de la Région aux travaux d'IE.

- Le jeudi 26 mai 2016, Jean-Baptiste CARPENTIER, commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (CISSE) présidera une réunion du groupe de travail intelligence économique territoriale (IET) qui associera les représentants des ministères concernés.

Cette réunion présentera l'actualité du CISSE, avec, notamment, la mise en place des « délégués à l'information et à la sécurité économiques » (DISSE) en remplacement des actuels CRIE. Elle abordera également les questions de gouvernance en matière d'IET, en évoquant particulièrement la place des régions dans le nouveau dispositif.

À LA RENCONTRE DES ENTREPRISES

Le **Flash Ingérence n°24 de la DGSI** est ce mois-ci consacré aux *audits de conformité ou de certification, sources de vulnérabilité pour les entreprises françaises*. Outil de sensibilisation, ce flash peut être communiqué à vos interlocuteurs du monde de l'entreprise.

